



## Abattement sur les droits de succession pour handicapé

-----

Par doubleforce

bonjour j'ai 58 ans j'ai travaillé 6 mois dans ma vie

j'ai eu des graves migraines chroniques à une époque où il n'existait pas de traitement c'est en 2008 que je suis reconnu handicapé car j'ai fait une dépression sévère j'ai eu aussi une enfance calamiteuse qui a laissé des traces sur mon psychisme, j'ai une reconnaissance handicapé avec un taux de 50 à 79 % est noté sur ma notification que j'ai une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi article 821-2 cela suffira pour avoir un abattement sur les droits de succession j'ai lu qu'ils l'accordaient très difficilement même à des handicapés plus lourds que moi merci de vos lumières